**ACCORD-CADRE RELATIF A DES PRESTATIONS DE ROUTAGE ET D’AFFRANCHISSEMENT POUR LE MUSEE DU QUAI BRANLY-JACQUES CHIRAC**

Acte d'engagement

N°2024-MQB-425-AC-00-00

|  |  |
| --- | --- |
| Le présent accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 200 000 € HT.  Mois m0 : janvier 2025  Code nomenclature interne : ROUTAGEDOC  CPV : 64000000-6 | Cadre réservé à la mention  NANTISSEMENT OU CESSION DE CRÉANCE |

|  |
| --- |
| **Personne publique** : Établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac – 222, rue de l’Université – CS 60851, 75281 Paris, représentée par son président, Emmanuel KASARHÉROU  **Direction chargée du suivi** : : Direction des publics  **Mode de passation :** Procédure adaptée ouverte – services spécifiques passée en application de l’article R.2123-1 du Code de la commande publique  **Ordonnateur** : Monsieur le Président de l'Établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac  **Comptable assignataire des paiements** : Monsieur l'Agent comptable de l'Établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac |

ANNEXES A L’ACTE D’ENGAGEMENT :

Annexe 1 : Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;

Annexe 2 : les délais de réalisation des prestations

Annexe 3 : Le formulaire DC4, le cas échéant.

Parties à l’accord-cadre

Le présent accord-cadre est conclu entre :

D’une part,

**Le musée du quai Branly – Jacques Chirac**

222, rue de l’Université CS60851

75281, Paris

Représenté par : Monsieur le Président de l'Établissement public du musée du quai Branly – Jacques Chirac

Et d’autre part (**veuillez cocher la case concernée**),

Contractant (entrepreneur unique)

Le contractant unique, soussigné, désigné dans l’accord-cadre sous le nom de « LE TITULAIRE »

Madame/Monsieur…………………………………………………………………………………

En qualité de …………………………………………………………………………………………

Agissant au nom et pour le compte de la société …………………………………………

Dont le siège social est situé à ………………………………………………………………….

Et le numéro d’identification SIRET est le suivant : ……………………………………….

Contact

Numéro de téléphone : ………………………………….

Courriel : …………………………………………………….

Note : toute communication engagée via la plateforme des achats de l’Etat (PLACE) se fera sur l’adresse électronique indiquée ci-dessus. En cas de modification de cette dernière, il appartient au titulaire de prévenir la personne publique.

Ayant pris connaissance et accepté les documents contractuels de l’accord-cadre, listés dans le CCAP du présent accord-cadre.

M'ENGAGE

sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les prestations dans les conditions ci-après définies et qui constituent l'offre.

DÉCLARE

que la société pour laquelle j'interviens est titulaire d'une assurance couvrant les responsabilités qu'elle pourrait encourir dans l'accomplissement des tâches qui lui incombent au titre du présent accord-cadre.

**ATTESTE**

n’entrer dans aucun cas d’interdiction de soumissionner prévus aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du Code de la commande publique.

Le délai de validité de l’offre est de cent quatre-vingts jours (180) à compter de la date limite de remise des offres.

Objet de l’accord-cadre

Le présent accord-cadre a pour objet des prestations de routage et d’affranchissement de documents d’information à l’attention des prospects et adhérents du musée et de cartons d’invitation à l’intention des contacts privilégiés du musée du quai Branly - Jacques Chirac.

Le numéro de la consultation est 2024-MQB-00425-AC-00-00.

Prix et conditions générales des prix

Les prix exprimés en euros sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois m0 indiqué en première page de l’acte d’engagement, à savoir le mois limite de réception des offres initiales.

Les prestations sont rémunérées exclusivement sur la base de l’application des prix unitaires renseignés dans le bordereau de prix unitaires (BPU).

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum mais avec un montant maximum de deux cent mille euros hors-taxes (200 000 € HT) sur toute la durée de l’accord-cadre, reconductions comprises.

L’accord-cadre s’exécute via l’émission de bons de commande.

Sous-traitance

* 1. Présentation de sous-traitant(s) lors de la remise de l’offre

Le titulaire peut sous-traiter l’exécution de certaines parties de l’accord-cadre, à condition d’avoir obtenu du musée du quai Branly – Jacques Chirac l’acceptation et l’agrément des conditions de paiement de chaque sous-traitant, sur présentation du formulaire DC4 de déclaration de   
sous-traitance téléchargeable à l’adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires>.

Le titulaire sous-traite les prestations dans les conditions prévues par la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance et aux articles R. 2193-1 à R. 2193-22 du code de la commande publique.

**La sous-traitance totale est interdite.**

L’(es) entreprise(s) :

Ne présente(nt) pas de sous-traitant(s) lors de la remise de l’offre ;

Présente(nt) un ou plusieurs sous-traitant(s) lors de la remise de l’offre, auquel cas :

Nature de la prestation sous traitée : …………………………………………………….

Le montant total de la sous-traitance présentée dans l’offre est de :

Montant HT : ……………………………………………………………………………………….

TVA au taux de ……………... % soit un montant de TVA de : …………………………

Montant TTC :……………………………………………………………………………………..

Montant TTC (en lettres) : …………………………………………………………………….

………………………………………………………………………………………………………..

**Si la sous-traitance envisagée est destinée à compléter les capacités techniques ou professionnelles du candidat, celui-ci doit compléter son dossier de candidature avec le dossier de candidature de son sous-traitant et annexer la déclaration de sous-traitance (DC4) au présent acte d’engagement.**

* 1. Sous-traitance envisagée au cours de l’exécution de l’accord-cadre

En cours d’exécution de l’accord-cadre, le titulaire peut sous-traiter l’exécution de certaines prestations, à condition d’avoir obtenu du musée du quai Branly – Jacques Chirac l’acceptation et l’agrément des conditions de paiement de chaque sous-traitant sur présentation de la déclaration de sous-traitance à la personne publique. Les modalités de cette demande sont précisées dans les documents de l’accord-cadre.

Durée

L’accord-cadre est conclu pour une durée initiale de douze (12) mois. Il prend effet à compter du12 mars 2025 ou de sa date de notification au titulaire, si postérieure au 12 mars 2025. Il pourra être reconduit tacitement, par la personne publique, jusqu’à trois (3) fois pour la même durée de douze (12) mois chacune.

Le cas échéant, la personne publique prendra par écrit la décision de ne pas reconduire l’accord-cadre trois (3) mois au moins avant la date anniversaire de notification de l’accord-cadre au titulaire. En cas de non-reconduction, le titulaire ne pourra prétendre à aucune indemnité.

Le titulaire ne pourra pas refuser la reconduction.

En application de l’article L2125-1 du Code de la commande publique, la durée totale de l’accord-cadre ne pourra pas dépasser quatre (4) ans. Les bons de commandes émis pendant la durée de validité de l’accord-cadre peuvent s’exécuter au-delà, jusqu’à la réception des prestations objets du bon de commande dans une limite de trois (3) mois.

Avance

Le titulaire déclare (**veuillez cocher la case correspondante**) :

Accepter l’avance prévue dans les dispositions du CCAP du présent accord-cadre ;

Refuser l’avance prévue dans les dispositions du CCAP du présent accord-cadre.

Paiements et coordonnées bancaires

Le représentant de la personne publique se libérera des sommes dues au titre du présent accord-cadre en faisant porter les montants correspondants aux comptes ci-après.

Insérer un relevé d’identité bancaire (RIB) du titulaire sous format image ou PDF dans le cadre ci-dessous, prévu à cet effet **ou** compléter les informations suivantes pour chacun des contractants :

IBAN : ………………………………………………………….

BIC : ……………………………………………………………

Nom d’agence : …………………………………………….

|  |
| --- |
| **RIB** |

**! En complément des renseignements complétés ci-dessus un RIB au nom du titulaire ou du mandataire devra être transmis dans l’offre.** **Le cas échéant, les RIB de tous les membres du groupement conjoint doivent être annexés au présent acte d’engagement.** Les coordonnées bancaires devront impérativement mentionner l’identifiant international de compte bancaire (IBAN + BIC/SWIFT).

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants au crédit des comptes désignés dans les annexes ou les actes spéciaux.

Signature du titulaire

Fait en un seul original,

À , le

Cachet et signature des contractants, précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*) unique ou mandataire** | **Signature** |
|  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

En cas de groupement si les co-traitants n’ont pas donné délégation de signature au mandataire (ajouter autant de lignes que nécessaires):

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom, prénom et qualité**  **du signataire (\*)** | **Signature** |
|  |  |
|  |  |
|  |  |

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d’engager la personne qu’il représente.

Acceptation de l'offre par le representant du musée du quai Branly – Jacques Chirac

Pour valoir acte d'engagement, est acceptée la présente offre.

Fait à Paris, le #DATE#

le Président